

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
DE BELGIQUE

No

1609

1609

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser par ce tableau — Vanitas — de Jan Davidz. de Heem que je vous prie de présenter à Messieurs les Administrateurs du Musée Royal de Peinture. J'offre cette toile à ce Musée aux conditions suivantes :

- 1^o elle devra être déposée à demeure à Bruxelles dans ledit Musée à qui elle appartiendra à titre inaliénable;
- 2^o le gouvernement représenté par M^r le Ministre des Intérieurs devra accepter cette donation d'ici à un mois et dans les termes ci-dessus.

Veuillez m'adresser réception de la présente et du tableau et agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Le Comte de Smet de Naeyer

A Monsieur Thiébaux

Secrétaire des Musées Royaux de Belgique

P.S. Le tableau est signé en toutes lettres sur un registre ouvert.

L'ART

REVUE HEBDOMADAIRE

ILLUSTRÉE

Paris, le 5 avril 1876

3, rue de la Chaussée-d'Antin.

RÉDACTION



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer
ma lettre du 2 et vous serais
remerciait de m'en accuser
réception au lieu du J. D. D.

Monsieur, j'ai oublié de vous dire
que ce dessin a fait partie des
collections Lumbouge et John
Wilson. Je vous salue de source
certaine qu'il est hautement
apprécié par le savant report
des musées royaux de Belgique.

Agnez, j'espère que, Monsieur,
l'œuvre sera de vous de hautement
la plus distinguée.

Leurs Majestés

Monsieur Thiers
Secrétaire des musées royaux

x x x

Bruxelles

Brux. 7 Avril 1876

à Mr. Lion Mancina

3. Rue de la Chaussée d'Antin
à Paris.

J'ai l'honneur de vous
accuser la réception de votre
lettre du 2 de ce mois, ainsi que
du tableau de J. M. Davidz et
Il semblerait que vous soyez bien
affairé généralement au sujet
de Brunnell.

Je ne tarderai pas à
soumettre votre bienveillante
proposition à la Commission
Directrice de cet Etablissement
et je vous prie, Monsieur,
d'agréer l'assurance de mes
sentiments très distingués.
Le Secrétaire
V. H.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1609

4
Bruxelles, 17 Avril 1876

M^{te} le Ministre des
Intérieur.

1 annex

M^r. Lion Mancino, à
qui le musée de Bruxelles
est déjà redevable de la belle
esquisse de Géricault, d'après
le St. Martin de Rubens, vient
de faire connaître, par sa lettre
ci-jointe en copie, qu'il offre
au musée de l'Etat, à titre
gratuit et sous certaines
conditions, un tableau de
Jean David, De Heem, intitulé:
Vanitas

La Commission Directrice
estime qu'il y a lieu d'accepter
l'œuvre remarquable que
M^r. Mancino met si gracieu-
sement à sa disposition
et veut bien, M^{te} le Ministre
de vouloir bien l'autoriser
à accueillir, avec la réserve
des conditions indiquées,

au nom de l'Etat

La nouvelle libéralité de
ce généreux donateur.

La Commission a
l'honneur d'appeler votre
attention sur le devis fixé
pour l'acceptation d'un
tableau offert au clergé
et de vous prier, M. l'abbé,
d'agréer l'ap. de sa
haute com.

Le Président

Le Secrétaire. *L. S.*
V. S.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

DES

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16.224.

Bruxelles, le

14 Août 1876.

(8)

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 17 de ce mois, n^o 1609, j'ai l'honneur de vous informer que je vous autorise à accepter le tableau de Jean Davidse de Heem, intitulé "Vanitas", qui a été offert au musée par M^r Léon Mancino.

En le remerciant au nom du Gouvernement, vous pouvez lui donner l'assurance que la condition à laquelle il a cru devoir subordonner son don sera scrupuleusement remplie.

La mention de la libéralité de M^r Mancino sera faite au monument.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

La Commission Provinciale
des musées Royaux de peinture
et de sculpture

Decon

Bruxelles, le 20 Avril 1876

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1609

ADMINISTRATION
des Beaux-arts

Inv. 2667.

N° 16229

N. B. On est prié de rappeler dans
la réponse : le chiffre de l'Administra-
tion ainsi que le numéro de l'enregis-
trement.

ANNEXE.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 17 de ce
mois, N° 1609, j'ai l'honneur de vous
informer que je vous autorise à accepter
le tableau de Jean Davidsz D. Heem
intitulé "Vanitas" qui a été offert au
Musée par M. Léon Mancino.

En le remerciant au nom du Gouver-
nement, vous pouvez lui donner l'assurance
que la condition à laquelle il a cru
devoir subordonner son don sera scrupuleu-
sement remplie.

Mention de l'acte de libéralité de M.
Mancino sera faite au Monument.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

Ducoux

A la Compagnie directrice
des Musées royaux de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1509

Bruxelles, 22 Avril 1878

à Mr. Leon Mascino
D. Rue de la Chaussée d'Alain

En réponse à votre lettre
du 2 de ce mois, nous avons
l'honneur de vous en informer
que Mr. le Ministre de l'Intérieur
vient de vous autoriser à
recevoir le tableau de J. D.
de Herms (Veritas), que
vous voulez bien mettre
à disposition de l'Etat
à Bruxelles.

Le Gouvernement, en nous
chargeant de vous remercier,
vous prie de bien vouloir
intentionner envers le Ministre
de l'Intérieur, votre demande de
vous donner l'assurance que

Nov. 6. 1878
M. Mascino

la condition à la quelle votre
don est subordonné sera
scrupuleusement observée.

La Commission Directrice
se rappelle avec satisfaction
que les écrivains vous ont
déjà redonné de la belle
écriture de Giesbrecht d'après
le St. Martin de Neuchâtel.
Elle a l'honneur, elle est
votre prière d'agréer l'expression
de toute sa gratitude pour
le précieux don que le
Comité de Bienne doit
à votre générosité inimitable
et de recevoir avec ses
vifs remerciements l'assurance
de sa Com. la plus distinguée

Le Président

Le Secrétaire

D. H.

H. S.

L'ART

Paris, le 1^{er} mars 1874

REVUE HEBDOMADAIRE

3, rue de la Chaussée-d'Antin.

ILLUSTRÉE

RÉDACTION

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Monsieur le Secrétaire,

J'ai eu l'honneur de vous expédier
un petit tableau représentant un cavalier
vêtu de cuir, le chapeau à la main. J'offre
ce tableau au Musée royal de Belgique aux
conditions suivantes : ce tableau sera
accepté par qui de droit au décaus les dix jours
et à toute irrévocable et irrésistible, et devra
être exposé à demeure à Bruxelles dans les
galeries du Musée royal de peinture et de
sculpture de Belgique. Si ces diverses conditions
ne sont pas expressement admises et répétées
très solennellement dans l'acceptation, mon don
sera non admis.

Je m'abstiens d'indiquer aucun nom de
peinture, ce petit panneau ayant donné lieu
à maintes discussions; ce qui m'a valu
l'argent le plus compétent, Monsieur Étienne
Le Roy, qui est sans aucun doute consulté par
son conseil et comme par tout Donateur, mais c'est

me suis permis en titubation de
vous renseigner sur l'auteur de ce tableau,
auprès de l'autorité la plus sérieuse et la
plus respectée.

Veuillez, Monsieur le Secrétaire, m'adresser
réception de la peinture et du tableau par
pennet comme, et agréer, je vous prie
l'assurance de mes sentiments les plus
distingués

L. Van Meir

A Monsieur Hüner
Secrétaire de la Commission d'histoire des Mémoires
Noyaux de Belgique

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1609

3
Brenelles, 2 Mars 1877

à Mr. Léon Mancino
2 Rue de la Chaussée d'Antin
à Paris.

Je m'empresse de vous
accuser la réception de la lettre
que vous me faites l'honneur
de m'écrire sous la date du
1^{er} M. ce soir, ainsi que du petit
tableau (Cavalier, vêtu de noir)
que vous avez l'obligeance de
mettre à la disposition des
Musées de Brenelles.

Dès la première réunion
de la Commission, j'en ferai
un plaisir de vous en faire
offrir le plus promptement
la Commission d'acheter
mais j'espère, Monsieur,
que vous voudrez bien attendre
jusqu'à la fin du mois de
d'ici finé pour l'acceptation
de l'œuvre en question.

Je vous prie, etc, d'agr.
l'assurance de mon très respectueux
et distingué. Le Secrétaire
H.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 7609

(19)
Bruxelles, 6 Mars 1877

à Mr. le Ministre Inf
le Subérieur

Mr. Leon Mancino, à
Paris, qui a précédemment
fait don au Musée de l'Etat
d'un ~~œuvre~~ ^{œuvre de} ~~œuvre~~
Géricault, d'après Rubens,
et d'un tableau de J. David
de Heem, offre de nouveau
à cet Etablissement un petit
tableau de l'École flamande
représentant: Un Cavalier
vêtu de cuir, la Chapeau à la
main. Cette œuvre, sans
nom d'auteur, mais dont le
mérite est incontestable,
occupera une place distinguée
dans nos Galeries.

Mr. Leon Mancino met à
l'acceptation de ce Don les
conditions suivantes:

« Le tableau sera accepté par
« qui de droit et devra être
« posé » et à titre irrévocable
« irrévocable et devra être exposé

(1) à partir du 1^{er} Mars,

MUSEUM ROYAL
DE BEELDEN EN SCHOONHEIDSKUNDE
DE BRUXELLES

à Demeuré à Bruxelles Dans la
galerie du Musée royal des
Peintures et de Sculpture des
Belgique.

La Commission Directrice
a émis à l'unanimité son
vote favorable sur ^{le rapport} l'acte de
générosité que vient de faire
M^r Louis Manino et elle
vous prie M^r le Ministre
de vouloir bien l'autoriser
à accepter au nom de l'Etat
et moyennant les conditions
Stipulés ci-dessus le tableau
que ce Donateur met à la
disposition du Musée.

Le délai fixé pour l'accepta-
tion de ce don expirant
le 10 de ce mois, il serait
utile de connaître vos intentions
dans le plus bref délai.

Veuill. agr. M^r le Ministre
l'assurance de sa haute
considération.

Le Président

Le Secrétaire

L. S.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

(2)
Bruxelles, 8 Mars 1874

à Mr Léon Mancina,

3. Rue De la Chaussée d'Antin
à Paris.

La Commission directrice
a pu avec le plus grand
plaisir communiquer de la
lettre par laquelle vous
voulez bien l'informer que
vous mettez généreusement
à la disposition du Musée
de l'Etat, un petit tableau
ancien représentant: un
Cavalier vêtu de noir.

La Commission a accueilli
par acclamation et avec une
vive reconnaissance votre
bonne offre si bienveillante
et elle est heureuse de vous
faire connaître que le
Gouvernement vient de
l'autoriser à accepter,
aux conditions suivantes

X

Stipulé dans votre Lettre
le nouvel acte de libéralité
que vous venez de faire en
Faveur du Musée de Bruxelles
Le tableau sera accepté
par qui de droit au déau
des dix jours et à titre
incessible et ~~in~~ insaisissable
et devra être exposé à demeure
à Bruxelles dans la Galerie
du Musée royal de Peinture
et de Sculpture de Belgique.

Grâce à vos généreuses
intentions, nos Collections
se sont enrichies de deux
productions remarquables
de Géricault et de J. D. de
Heem, auxquelles vous
voulez bien ajouter aujourd'hui
une œuvre qui occupera
certainement une place
distinguée dans nos galeries.

Nous avons l'honneur
de vous prier, M^{rs}, d'agréer

vos vifs remerciements et
l'expression de ^{toute} notre gratitude
pour la marque d'intérêt
que vous ne cessez de donner
au Musée de l'Etat, et de
recevoir l'assurance de
nos sentiments les plus
distingués.

Le Président
Le Secrétaire L. S.

1609

CROME

(JOHN BERNAY)

Né à Norwich en 1794, mort à Great Yarmouth en 1842.
Élève de son père John Crome, dit Old Crome.

5 — Clair de lune.

Au premier plan, à gauche, la muraille crénelée et une tour d'un château en ruine.

A droite, de l'eau, un saule et d'autres arbres.

La lune, qui se lève, perce ce bouquet d'arbres de ses rayons.

Cette toile, pleine de poésie et d'une grande puissance d'exécution, appartient au meilleur faire du maître ; elle a été gravée à l'eau-forte par M. Théophile Chauvel.

Cadre ancien en bois sculpté.

Toile. Haut., 55 cent.; larg., 65 cent.



*= Il y a erreur : la tabl. mesure
46 1/2 c. de largeur*

1604

NEER

(AART VAN DER)

Né à Amsterdam en 1619, il y mourut en 1683.

Son maître est inconnu.

66 — L'Yssel au clair de lune.

Le premier plan est occupé par la rive gauche de l'Yssel; deux vaches sont couchées et une troisième debout, près de hautes herbes et d'un filet suspendu à des piquets.

Au milieu, un arbre dénudé, des troncs d'arbres.

Des groupes d'arbres s'étendent depuis le second plan, à gauche, jusqu'au grand village près duquel est amarré une barque.

Sur la rive droite, d'où va s'éloigner un bateau, un moulin à vent et des habitations.

La lune scintille sur les eaux de l'Yssel, au milieu desquelles est une barque montée par un pêcheur qui retire ses filets.

A l'horizon, des bateaux à voiles.

Ciel chargé de nuages que disperse le disque de la lune.

Tout le tableau est tenu dans une gamme dorée de l'effet le plus piquant; il est de la plus précieuse qualité du maître.

Il a fait partie de la galerie du palais de Varsovie sous Auguste, Électeur de Saxe, Roi de Pologne, dont le sceau se trouve derrière le panneau.

Signé du monogramme dans le bas à gauche.

Cadre ancien en bois sculpté.

Bois. Haut., 36 cent.; larg., 44 cent.



Revue hebdomadaire Illustrée

3. CHAUSSÉE D'ANTIN. 3.

Paris, le 6 Octobre 1877

RÉDACTION

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser deux tableaux que j'offre au Musée royal de Belgique aux conditions suivantes qui devront être acceptées d'ici au 15 de ce mois sous peine de nullité :

- 1^o le Gouvernement belge en acceptant ces tableaux s'engagera à les maintenir constamment exposés en belle lumière (les sujets l'exigeant) dans le dit Musée;
- 2^o ces tableaux seront incessibles et invaisissables;
- 3^o si une de ces conditions venait à n'être point respectée, la donation serait nulle de plein droit;
- 4^o il ne me sera adressé en ce faisant textuellement

textuellement mes conditions et en les acceptant sans réserves, aucun remerciement, ce que je fais n'étant que l'accomplissement d'un devoir de bon citoyen, car quoiqu'en dise votre Catalogue, je suis belge, et si j'aime beaucoup la France, je tiens avant tout à ma nationalité.

Les deux tableaux en question sont :

- 1^o Clair de lune, par John Bernard Crom;
- 2^o L'Yssel au clair de lune, par Aart van der Meer.

Le premier de ces tableaux a appartenu au feu marquis de Hastings, le second à Auguste le Fort, roi de Pologne; tous deux ont fait partie de la collection de M^r John, W. Wilson et ont été exposés à Bruxelles au Cercle artistique et littéraire, puis, compris dans la vente faite par M^r Charles Pillet, les 27 & 28 Avril, 1874, ils ont été adjugés, le premier à 3,450 fcs à M^r Descamps et le second à 11,000 fcs à M^r Ouhtram.

Je joins à la présente les deux feuillets du Catalogue qui vous donneront tous les détails.

Le Crom a été gravé et je tâcherais de m'en procurer une épreuve pour l'offrir au

au Musée.

Le propos du dernier don que j'ai eu
l'honneur de faire à notre collection
nationale, je le vois avec une pénible
surprise figurée parmi les Inconnus
sous le N^o 459 bis du nouveau Catalogue.
Bien qu'ayant mon avis au sujet du
maître, je regardais comme outrepassant
de l'émettre, le Musée ayant l'honneur
d'avoir pour Commissaire-expert, M^r
Etienne de Roy, aussi universellement
respecté pour son profond savoir
que pour son extrême honorabilité.
D'après la teneur même de ma lettre,
je me croyais en droit de m'attendre
à ce que vous lui soumettriez le tableau
pour qu'il fût ensuite catalogué
suivant l'avis d'un juge si exceptionnellement
compétent. Je ne doute pas que
vous regardiez à la fois comme
convenable et de toute justice de réparer
ce regrettable oubli et je vous prie
d'agréer,

Meilleurs,
la nouvelle expression de mes sentiments
de très-haute considération

Lou Lammens

à Monsieur le Président & à Messieurs les Membres
de la Commission Administrative du Musée royal de Belgique
à Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

Brem. 10 Jule 1877

à Mr. Etienne Le Roy
La part des élèves royaux
à Paris.

La Commission Directrice
des élèves veut bien de
vouloir bien lui faire
connaître d'urgence votre
appréciation sur l'attri-
-butum qu'il conviendrait
de donner à un petit tableau
offert généreusement aux
élèves anciens, par Mr
Léon Mancino, qui figure
dans la Galerie, sous
son nom d'auteur et sous
le titre de: Cavalier vété-
raire, le chapeau à la
main. (N^o 459 bis des Catalogues)

La Commission veut
saura gré de l'impre-
ment que vous aurez

de mettre à
l'obligeance de lui faire
connaître ^{ce renseignement} et elle revint
pour elle, d'agréer
l'op. de sa C^o ^{très}
Distingué.

In la C^o Div.
Le Secrétaire
D. S.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1609

Brux. 10 Octobre 1877

à M^r le Ministre des
Aff. Intérieures.

Nous avons l'honneur
de vous transmettre
ci-joint d'une lettre pour
laquelle M^r Léon Maignan
vient, de nouveau, faire
hommage au Musée des
Beaux-Arts de deux tableaux
suivants qui présentent un
mérite réel :

1^o Clair de Lune, par John Bernard Cromie

2^o L'Yssel au Clair de Lune, par Stark Van Der Meer

Ce don est fait sous
conditions suivantes :

qui devront être acceptés,
d'ici au 15 de ce mois
sans peine de nullité.

Le Gouvernement Belge
en acceptant ces tableaux
s'engage à les maintenir
constamment en belle lumière
(en les faisant l'entretenir) dans
la dite galerie.

1^o Ces tableaux seront
inséparables et insaisissables.

2^o Si une de ces conditions
venait à ne être point
respectée, la donation
serait nulle de plein droit.

La Commission a été
unanimement d'avis qu'il
a bien d'accepter avec
empressement et reconnaissance
les deux tableaux offerts
généreusement par M^r.

Leon Mancino et elle vous en consigne l'honneur
~~de solliciter auprès de vous~~ M^r.

Le Ministre l'autorisation
nécessaire à cette fin.

Le délai fixé pour l'accep-
-tation des deux œuvres
qui figureront avec
distinction dans la Galerie
de l'Etat, expirant le 15

de ce mois, la Commission
espère que vous voudrez
bien lui faire connaître

votre réponse en temps utile
et elle vous prie, M^r Mancino,
d'agréer l'ass. de sa
haute considération

Le Président

Le Secrétaire *L. S.*

L'Art

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Revue hebdomadaire Illustrée

N^o 1609

· 3 · CHAUSSÉE · D'ANTIN · 3 ·

Paris, le 14 Octobre 1877

Rédaction

Monsieur le Secrétaire,

J'ai eu l'honneur d'écrire
le 6 de ce mois à la Commission
directrice du Musée royal de Belgique
et de lui envoyer deux tableaux.
Il me serait agréable d'apprendre
qu'ils lui sont bien parvenus.

Dans l'attente d'être honoré
de votre réponse, je vous prie
d'agréer,

Monsieur,

L'expression de mes sentiments les
plus distingués

Luis. Moreino

à Monsieur le Secrétaire des Musées royaux
de Belgique

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16229

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 11 ^{g^{de}} 1872

1872

(19)

*Cette lettre m'a
été remise le 19 g^{de}*

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Répondant à votre lettre du 10 du courant, n^o 1609,
et m'en référant à votre appréciation, j'ai l'honneur
de vous informer que vous êtes autorisés à accepter pour
le Musée de l'Etat les tableaux "Clair de lune" par
John Bernard Cromé et "L'Yssel au clair de lune" par
Wart Vandes Meer, généreusement offerts par M^r Léon
Mancino.

Vous voudrez bien, Messieurs, remercier, au nom du
Gouvernement, M. Mancino de ce nouvel acte de libéra-
lité et lui donner l'assurance que les conditions aux-
quelles il a cru devoir subordonner son offre seront
rigoureusement remplies.

Mention de ce don sera faite au Mouvement.

Agrezy, Messieurs, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

J^e le Ministre de l'Intérieur,

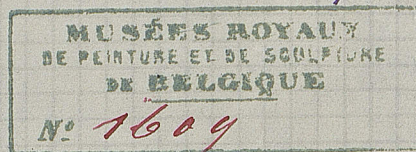
Le Secrétaire général,

U. de F.

À la Commission
des Musées royaux
de peinture & de sculpture.

(20)

Bruxelles, le 12 Octobre 1877



Messieurs,

En réponse à la lettre en date du 10 courant, que m'a adressée Monsieur le Secrétaire, je m'empresse de vous donner mon appréciation à l'égard du Portrait de Cavalier vêtu de noir, le chapeau à la main, représenté dans un paysage et figurant sans nom d'auteur sous le n° 459 bis du Catalogue du Musée.

Je connais parfaitement cette petite production, et je la considère comme due au pinceau de David Teniers, le fils, et de sa bonne époque.

Ce maître a souvent reproduit dans de petites dimensions les portraits de personnages de la Cour de l'Archiduc Léopold, et j'en ai possédé même plusieurs dont quelques uns portaient la signature de Teniers.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments respectueux

Etienne Le Roy

Messieurs les Membres de la Commission
du Musée Royal de Peinture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Bruxelles, 14 Oct. 1877

~~Monsieur le Ministre des Beaux-Arts~~

M^r le Directeur,
M^r Léon Mancino
3 chaussée d'Antin,
Paris

La Commission Directrice
a l'honneur de vous
remercier pour la recon-
-naissance pour les deux
tableaux: Clair de lune, par
John Bernay Cronet &
L'Yssel au Clair de lune,
par Start van der Meer,
que vous mettez généreu-
-sement à la disposition
du Musée royal de Peinture
de Belgique.

Monsieur le Ministre des
Beaux-Arts, en vous
autorisant à accepter
ce nouvel acte de libéralité
vous charge, M^r, de vous
donner l'assurance que
les conditions s'en suivent

auxquelles votre Donateur
et Subordonné Seront
rigoureusement tenu.
1^o Le Gouvernement Belge
en acceptant ces tableaux
s'engage à les maintenir
constamment exposés en belle
lumière (les Sujets l'exigent)
dans le Salon Royal des
Belges;

2^o Ces tableaux Seront
inséparables et insaisissables;

3^o Si une de ces conditions
venait à ne être point
respectée le Donateur
Serait nul de plein droit;

Nous remercions, M^{rs}
de votre bonne conformité
au vœu que nous exposé-
-mes & de ne pouvoir
rien offrir ^(plus) que
- ces remerciements & pour
ce
votre nouveau Don de
deux œuvres importantes

qui figureront avec
distribution dans les
Galeries de l'Etat.

M^{rs} Et. Le Roy a été
consulté sur l'attribution
à donner au petit tableau
(Portrait d'une cavalière
vêtue de noir) et d'après
l'avis de cet expert &
l'ouvrage en question peut
être considéré comme dû
au prince de Daves
Levicz, le fils, et de sa
bonne épouse.

Sur la prochaine
réimpression du Catalogue
la Commission Directrice
se fera un devoir ^{d'attribuer} au
tableau N^o 459, que
vous avez bien voulu
offrir au Prince l'attribu-
tion indiquée ci-dessus.

Nous vous prions, M^{rs}
d'agréer l'assurance de
nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire
P. H.

Le Président
L. J.



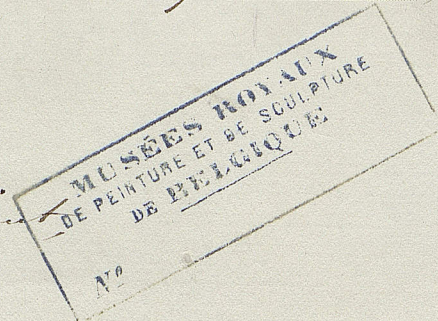
Revue hebdomadaire Illustrée

· 3 · CHAUSSÉE D'ANTIN · 3 ·

Paris, le 19 mars 1881

Rédaction

Monsieur le Président,
Messieurs,



J'ai l'honneur de vous faire parvenir
franco une carte contenant deux tableaux
que j'offre au Musée royal de Belgique à
titre inaltérable et inaliénable, et à la
condition qu'ils soient exposés à demeure
dans les galeries dudit Musée.

Le premier est un Portrait d'homme
par Jacob Willem Deff.

Le second est un intérieur de cabaret
par Pieter De Bloot. La signature se
voit deux fois au dessus et au bas de
l'image, mais la seconde me paraît
être d'une authenticité suspecte.

Ces deux maîtres ne figurent pas
au Musée. Bien qu'ils soient secondaires,
ils ont leur intérêt au point de vue de
l'histoire de l'art et sans en rapport
il appartient, j'aurais, aux Curieux de
modeste position comme la mienne, de
combler ce genre de vides afin de
laisser, Messieurs, à votre haute
initiative la tâche d'acquiescer exclusi-
vement les œuvres hors de pays,
ainsi que vient de le faire S. M. l'Em-
perateur votre éminent vice-
président à la vente John W. Wilson.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance
de mes sentiments de haute considération
de votre respectueux Compatriote
Léon Marcino

Monsieur le Président et Messieurs les
Membres de la Commission directrice des
Musées Royaux de Belgique

P.S. Il vous serait recommandant de faire
vérifier les deux attributions par votre haut
Commissionnaire - Robert, Monsieur Victor Le Roy.

Paris. 41 Rue Laffitte

20 Mars 1881



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N°

Monsieur le Secrétaire,

C'est toujours pour moi
une vive joie de tendre
à mes compatriotes et
je n'ai jamais eu de plus
haute ambition que de
contribuer à la prospé-
rité de notre Musée
national.

Je serai donc très
heureux d'être à la

Monsieur V. Moiron,
Secrétaire de la Commission
des Musées Royaux de
Belgique

Disposition de la
Commission Directrice
— à titre exclusivement
gratuit bien entendu —
sur les les fois qu'elle
croira que je puis, le
moins du monde, lui
être agréable en quoi
que ce soit.

Votre lettre m'arrive
en même temps qu'une
lettre d'un de nos
compatriotes qu'il me
charge de vous faire
parvenir. Je m'empresse
de déférer à ce désir,

et je vous prie d'être
auprès de elle Messrs les
Membres de la Commis-
— sion l'interprète de
mon respect et d'a-
— grées personnellement
Monsieur le Secrétaire
la nouvelle expression
De mes meilleurs
sentiments
L'impératrice

Brux. 2 Mars 1887

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N°

à Mr Léon Mancino

Les Musées royaux de
Belgique qui vous sont
désormais redevables de plusieurs
productions remarquables,
viennent de recevoir leur
dernier tableau de J. W.
Delft et de Pierre De Bloot
dont vous venez de leur
disposer si libéralement
en faveur des Musées de
Bruxelles.

La Commission des
beaux-arts, à votre
soutien et en témoignage
de la reconnaissance et d'intérêt
qu'il vous plaît d'accorder
à cet établissement en lui
offrant généreusement

Deux œuvres, non seule-
-ment très intéressantes
au point de vue de
l'histoire de l'art, mais
qui présentent également
de très belles qualités
plastiques.

Elle veut bien, M^{rs},
de recevoir l'expression
de sa vive reconnaissance
avec que tous ses remer-
-ciements & d'agréer
l'asp. de sa ce la plus
distinguée.

Le Président

Le Secrétaire

W. H.

Bru. 27 Mars 1881.

M^{rs} Léon Moreux, de l'Intérieur

M^{rs} Léon Moreux, à qui
les classes royales ont déjà

redevables de plusieurs
œuvres très remarquables
viens de ^{vous} faire parvenir
les deux tableaux mention-
-nés ci-après qu'il me
généreusement à la dispo-
-sition de l'État et
Bruxelles :

- 1^o Portrait d'homme, par J. W. Delft
- 2^o Intérieur de cabaret, par Pieter De Bloot.

Ces deux productions
non seulement intéressantes
au point de vue de
l'histoire de l'art, pré-
-sentent également des
belle qualités de peinture
et combient dans nos
Galeries des œuvres
dans la série des maîtres
flamands et hollandais.

La Commission d'achat
est unanimement d'avis
qu'il y a lieu d'accepter
avec empressement et
reconnaissance les deux

hablamos a efectos para el Sr.
Leon Marciano y de
su, en consecuencia el honor,
el Sr. D. Juan, de Solicitor superior de vuestro,
y la autorización necesaria
a este fin.

Y para que pueda el Sr.
D. Juan, d' agr.

Le Perisier

Le Perisier.

Y. S.

L. T.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16229

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

9 avril 1881

(25)

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 2^o
mars d^r, j'ai l'honneur de
vous informer que vous êtes
autorisés à accepter, au nom du
Gouvernement, les tableaux repriés
surtout un Portrait d'homme, par
J. W. Delft, et un Intérieur de
Cabaret, par Pieter del Bloot, que
M^r Léon Mancino offre à
l'Etat.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien être l'interprète du Gouverne-
ment auprès de M^r Léon Mancino
pour le remercier de cette nouvelle
donation si libérale et pour lui
donner l'assurance que ses
tableaux seront placés selon leur
mérite dans les galeries du Musée.
J'aurai

La Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture & de Sculpture de l'Etat.

J'ai soin de faire connaître par
la voie du Moniteur, l'acte généreux
de M^r Mancini.

Agréez Messieurs l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Robin-Jacquemyns

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Paris. 24 Avril 1881

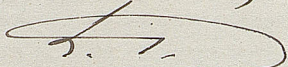
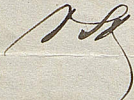
M^r Léon Marano
3 Chaussée d'Antin
à Paris.

M^r le Ministre des
Affaires Intérieures vient de nous
autoriser à accepter au
nom du Gouvernement
les deux tableaux de J. W.
Delft & Pieter de Bloot
que vous avez mis géné-
reusement à la disposition
des Musées.

M^r le Ministre nous
charge en même temps
d'être auprès de vous, et
l'interprète du Gouverne-
ment pour vous remercier
de cette nouvelle donation
et pour vous donner l'assu-
rance que les deux tableaux
seront placés dans leur

mérite dans les Galeries
de l'Académie.

Il nous est bien
agréable de remplir cette
mission & nous prions M.
d'Agay d'expr. de nos
sentiments les plus dist.

Le Président
Le Secrétaire 


Paris 13 Mars 1882

97



MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

Monsieur,

J'ai l'honneur d'offrir au Musée royal de Belgique, à titre incessible et irrévocable et à la condition qu'ils seront exposés et demeureraient dans les galeries dudit musée, les trois tableaux suivants qui vous parviennent de nos provinces par grande vitesse :

- 1^o Nature morte, par Johann de Heem —
Signé en toutes lettres dans le fond à droite;
- 2^o Vue de ville hollandaise, par Jan Ekels
le vieux

Signé en toutes lettres sur un pan de mur à gauche et daté 1767

- 3^o Portrait d'homme, par Petrus Christiet —
Signé en toutes lettres et daté 1557

Les renseignements que j'ai obtenus le concernant comme le petit-fils de l'abbé des Vins Eyck. Je joins en dernier lieu d'apprendre que ce portrait a toujours servi pour être celui des peintres. L'inscription latine jointe sur le mur et le prénom de l'artiste et aussi sur les diamants des trois bijoux de son tableau.

Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Commission directrice des Musées royaux de Belgique

x

x

x

Quilly, Messieurs, se'accuse réceptive de ces
tableaux et, s'ils sont agréés, en obtient
de Monsieur le Ministre, par Monsieur
l'acceptation des conditions de l'autre
part, et agréé, je vous prie, l'assurance
de mes sentiments de haute et très
respectueuse considération.

Un Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

(28)
Brux. 19 Mars 1882

à Léon Mancino
41. rue de la Vierge
à Paris.

J'ai l'honneur de vous
accuser la réception des
trois tableaux de Johan de
Stremper, Jean Elbro et
de Peter Christen que vous
venez bien vouloir offrir en don
au Musée royal de Belgique
et dont j'ai eu l'honneur
d'être avisé par votre lettre
du 3 de ce mois.

Votre bienveillance
proposée sera soumise
à la Commission directrice
dès la prochaine réunion.

Recevez, je vous prie,
M^r, agréer l'ass. de ma
très haute.

Le Secrétaire
V. H.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Brux. 28 Mars 1882

à M^{le} Ministre d'Art et d'Arch.

M^l Léon Mancino, à Paris, vient d'offrir en don au musée royal de Belgique, à titre incessible et insubstitu-
-ble et à la condition qu'elles
seront exposés à demeure dans
les Galeries du dit musée
les trois tableaux suivants :

- 1^o Mascarade morte, par Johann De Heern.
- 2^o Vue de ville hollandaise, par Et. Hets, le vieux.
- 3^o Portraits d'homme, par Petrus Christus (Portrait
Supposé du peintre).

Ces ouvrages étant insub-
-stituables, nous vous prions,
M^{le} Ministre, de vouloir bien
nous autoriser à accepter
ces conditions prémentionnées
le nouveau don fait au musée
de l'Etat par M^l Léon Mancino
à brux. M^l M^l, l'usage.

Le Secrétaire
P. K.

Le Président
L. S.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 6 April 1882

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16229

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer
que vos très honorables autorités à accepter,
au nom de l'Etat, les trois tableaux
représentant, 1^o Nature morte, par
Johan de Heem; 2^o vue de ville hollandaise
par Etels de Vries; et 3^o Portrait d'homme
par Petrus Christus, qui sont offerts en
don au Musée de l'Etat par M^{re}
Leoy Mancino, à titre incessible et inalié-
nable, et à la condition qu'ils seront
exposés à demeure dans les galeries
du dit musée.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien être l'interprète du Gouvernement
auprès de M^{re} Mancino, pour le remercier
de cette nouvelle donation et pour lui
donner l'assurance que ses tableaux
seront placés selon leur mérite dans
les galeries du Musée.

J'ai eu

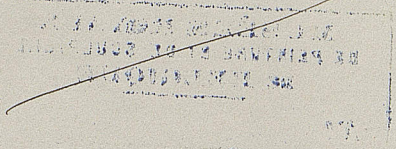
À la Commission
directrice des musées de
peinture et de sculpture de
l'Etat.

J'ai eu soin de faire connaître
par la voie du Moniteur l'acte
libéral de M^r Mancino.

Après, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

G. Wolni-Jacquemyns



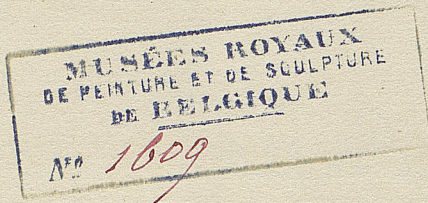


Revue hebdomadaire Illustrée

33, AVENUE DE L'OPÉRA

Paris, le 10 avril 1882

RÉDACTION



Messieurs,

Pardonnez-moi d'appeler votre attention sur l'entrefilet ci-joint que j'ai vu le 5 avril sans enveloppe à mon adresse; l'écriture n'est inconnue.

M'ayant aucun avis quelconque, officiel ou officieux, de l'acceptation de mon don et n'en ayant parlé à personne en dehors de vous, Messieurs, je suis avare que cette publicité n'est sans tous rapports fort désagréable, d'abord parce que ce don n'est pas encore accepté, ensuite parce que j'ai beaucoup de tracas relatifs, enfin parce que j'ai

Les plans, dus à M. l'architecte De Keyzer, ont été soumis à la commission mixte, composée de MM. Buls, Walravens et Jamaer, pour la ville, et de MM. T'Kindt, Leclercq et Gauthy, délégués du gouvernement. La section des travaux publics du conseil communal les a examinés dans sa séance du 27 mars 1882 et, à l'unanimité de ses membres, a conclu à leur adoption.

La commission mixte avait également, dans sa séance du 3 juin 1881, émis un avis favorable.

Le 13 décembre 1881, M. le ministre de l'intérieur admit à son tour les plans de M. l'architecte De Keyzer où le musée était complètement indépendant de l'école. La part de l'Etat s'élève, pour la construction du musée royal d'industrie, à la somme de fr. 884,774.77.

La part de la ville, pour la construction de l'école, s'élève à fr. 1,628,461.20.

L'expertise de la propriété à exproprier, faite par M. l'expert Maek, a fixé en moyenne le prix du terrain à environ 72 fr. le mètre carré.

Bien qu'indépendants l'un de l'autre, ces deux établissements seront construits simultanément et sous une direction unique.

Pour des raisons d'économie l'architecte a dû se borner à une grande simplicité d'architecture.

La section des finances du conseil communal aura à se prononcer sous peu, quant à l'adoption des plans et devis.

La Chronique des travaux publics à qui nous empruntons les détails qui précèdent, dit que la construction de l'école industrielle entraîne la ville à une dépense très considérable, qui viendra grever son budget d'une rente annuelle de près de cent mille francs, et dont la création obligera probablement le collège à faire voter quelques impôts nouveaux.

M. Léon Mancino, de Paris, vient de nouveau d'offrir en don aux musées de l'Etat de Belgique, trois tableaux intéressants, représentant une Nature morte, par Johan de Heem, une Vue de ville hollandaise, par Ekels le Vieux, et un Portrait d'homme, qu'on croit être le portrait du peintre, par Pétrus Christus.

Ces portraits portent à dix le nombre des œuvres d'art dont M. Mancino a fait don aux musées de l'Etat.

M. J. Putyeys, greffier à la cour de cassation, vient de faire don au Jardin botanique de la belle collection de plantes vivaces formée par feu son père, l'ancien secrétaire général du ministère de la justice.

31

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Brux. 11 Avril 1882

à M^{rs} Leon Mancino
41. rue de la Vierge
Paris.

Nous avons l'honneur de
vous informer que l'Alph
Mission de l'Indépendance
vient de vous autoriser à
accepter une contribution
indiquée dans votre lettre
du 3 Mars d^e, la somme
publiée ci-dessus que
vous mettez si généreusement
à la disposition du Musée
royal de Belgique.

- 1^o Nature morte, par Johan De Slesse
- 2^o Vue de ville hollandaise, par Jan Edels.
- 3^o Portraits d'homme, par Petrus Christen

Le Gouvernement nous
prie, en même temps, d'être
certain de vous, M^{rs}, son

intéressé pour vous témoigner
de votre nouvelle Donation
et vous donner l'assurance
que vos ^{trois} tableaux offerts
seront placés selon leur
mérite dans les Galeries
ou ailleurs.

Mais vous prie
M. d'agréer l'assurance de notre sincère gratitude
de nos sentiments les plus
distingués.

Le Président

Le Secrétaire

W. B.

Extrait.

Extrait d'une lettre
relative à deux portraits
de M. de Goyen & de Goyen
par M. de Goyen & de Goyen

in
Domey
2196

11, Ryder St. St. James's
London, S. W.

17. juillet 1882.

(33)

Messieurs,

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1609

Un de mes amis qui déplore, comme moi, que notre Musée ne se soit pas au moins enrichi à la vente Hamilton, d'une des magistrales esquisses de Rubens, M^r Léon Moancino, notre compatriote, me charge de vous prévenir qu'il offre au Musée, à titre incessible & inaliénable et à condition que ce tableau sera exposé à demeure dans une des galeries dudit Musée, conditions qui devront être acceptées par M. le Ministre de l'Intérieur, pour que le don soit définitif, la famille de l'artiste procédant à l'inventaire, tableau connu depuis de longues années dans la même collection, comme l'une des œuvres capitales de Goyen, Flinck. Je suis chargé, Messieurs, de vous faire parvenir ce tableau franco.

Agriez, je vous prie, Messieurs,

(Signé) Léon Gaucher.

A Messieurs les Présidents & Membres
de la Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture de Belgique.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

1609

Brux. 20 Juillet 1882

à Mr. Léon Gauchez
11 Ryder St. St. James's.
London S. W.

La Commission Directrice a
vu avec un vif intérêt l'annonce
que vous voulez bien lui faire
de la part de Mr. Léon Marcino
de l'envoi prochain d'un tableau
de Gordon Flett, représentant:
(la famille de l'officier précédent
à l'inventaire), qui a été
donneur offre en don aux Musées
de l'Etat.

C'est une nouvelle œuvre
à ajouter à la liste déjà bien
longue de celles que le Musée
de Bruxelles doit aux généreuses
dispositions de Mr. Léon Marcino

Don qui'elle lui seroit
parvenue, la Commission se
fera un devoir de solliciter
de M^r. le Ministre de l'Int^r,
l'autorisation nécessaire
pour l'acceptation définitive
de ce don & elle vous prie
M^r. d'ag. l'us. de sa C^{te}
la plus duff.

~~Le Secrétaire~~

Le Secrétaire
Le Président

Le Secrétaire.

SB

H. S.

Brux. 3 Juin 1882

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1609

à Mr. le Ministre des
l'Intérieur

Mr. Léon Mancino
vient d'ajouter à la liste
des Dons qu'il a faits au
Musée de l'Etat, un tableau
~~de Govaert Flinck~~, intitulé:
La famille de l'officier
présentant à l'inventaire
tableau connu depuis longtemps
dans la Galerie Hamilton
comme l'un des meilleurs
reçueillables de Govaert
Flinck.

Cette Donation est faite
à titre irréversible et insalvabi-
-nable à la condition
que l'ouvrage sera exposé
à donner dans une des
Galeries du Musée des
Bruxelles.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

—
ADMINISTRATION
des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 11230

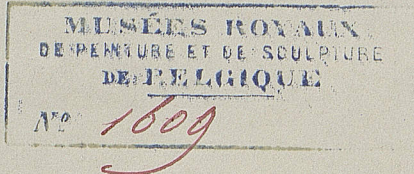
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.
—
—
—
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 Août 1882.

Reçu le 16 Août

(36)



Messieurs,

*n. 11230 au Musée
Ariste*

Comme suite à votre lettre du 2 courant, j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes autorisés à accepter, au nom de l'Etat, le tableau représentant la famille de l'opéra procédant à l'inventaire, par Robert Flinck, offert en don au musée de l'Etat par M^{re} Leon Mancino, à titre incessible et inaliénable et à la condition que l'œuvre sera exposée et demeure dans une des galeries du musée de Bruxelles.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien être l'interprète du Gouvernement auprès de M^{re} Mancino, pour le remercier de cette nouvelle donation, et pour lui donner l'assurance que le tableau de Flinck sera placé selon son mérite dans une des galeries du musée.

J'aurai soin de faire connaître par la voie du Moniteur, l'acte si libéral de M^{re}

A la Commission directrice des Musées
de peinture et de Sculpture
de l'Etat.

M^r Mancini, en rappelant ses donations antérieures.
Agrées, Messieurs, l'assurance de ma considéra-
-tion distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Robin-Jacquemont

RECEVU
LE 14 JANVIER 1871
A PARIS

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1604

87
Brux. 16 Aout 1882

à Mr. Léon Gachez,
41. rue Laffette
Paris.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
vous m'avez été très bon pour connaître
que vous seriez autorisé
à accepter, au nom du
Gouvernement, le tableau
de Geert Flink (Laf
famille de l'orfèvre prouvé
- dans le inventaire)
offert en don au Musée de
l'Etat par Mr Léon
Mausma.

Monsieur le Ministre vous
serai d'être l'interprète
du Gouvernement auprès de
ce généreux donateur pour
le remercier de sa nouvelle
donation et lui donner
l'assurance que le tableau
de Flink prendra place
dans les Galeries au

conditions énoncées dans
votre lettre du 17 Juillet 1871.

Mais conformément à votre
obligation habituelle pour
transmettre à votre ami,
M. Louis Marciano, la réponse
de M. le Ministre de l'Intérieur,
et les explications, en votre
nom, de votre recours -
- J'espère que
~~vous m'avez~~ notre vive
gratitude pour le nouveau
acte de libéralité qui est
votre et pour en faveur
de l'œuvre de Bruxelles.

Je vous prie de
l'agréer l'assurance de notre
bien la plus dévouée.

Le Président
Le Secrétaire

J. S.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

38
Paris. 30 Nov. 1882

M^r Léon Mancino
Bureau de la Régation
des Arts,
38 Avenue de l'Opéra. à Paris

J'ai l'honneur de
vous annoncer la bonne
réception des ^{travaux} dessins (Portraits)
Vous vous en êtes bien
dispensé en faveur des
Musées royaux de Peinture
et de Sculpture.

J'aurai soin, M^r
de la prochaine réunion
de soumettre à la Com-
mission des arts
votre bienveillante pro-
position & je vous
prie d'agréer l'assurance
de mon profond respect
plus deb.
Le Secrétaire
R^g

RÉDACTION ET IMPRIMERIE

41, rue de la Victoire

ADMINISTRATION ET LIBRAIRIE

33, Avenue de l'Opéra

PARIS

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUEN^o 1009

Messieurs,

Je vous prie d'excuser le retard fort inattendu de ce que je vous apporte à vous adresser au sujet du don de Dessins dont votre amabilité m'a permis, M^r Edouard Fabis, nous a été présenté depuis quelque temps. J'ai été souffrant.

Les dessins qui, j'espère, vous sont bien parvenus, sont au nombre de deux, l'un d'origine des manuscrits français.

Ces dessins sont partis d'une part, par la voie de la poste, et d'autre part au Musée des Beaux-Arts et sept autres au Musée d'Art à Lille. Lors de leur découverte en nos pays, ils furent l'objet de la curiosité de nombreux collectionneurs et des artistes, parmi ces derniers, M^r Jean Bonnat se souvint plus particulièrement enthousiaste. Les plus près de nous à Paris, ils le furent de

la Beauté en ce que vous
dites, peut être à l'instar de
Hall, le fameux ministre, ainsi qu'il
le prétendait, il les déclara d'un miniatu-
-ris de destination de dessin sans
sans plus prononcer un mot, mais en
se baissant d'un air sur ses précieux por-
-feuille de quelques-uns de ces dessins.

La collection fut portée au haut de
pendant deux mois, et fut par les
conservateurs des dessins et de la Chélon-
-graphie, les linéaires de l'Académie qui les
soumit à l'ancien directeur des dessins, M.
Noblet, qui les fit passer à l'ancien directeur
en l'absence de M. de la Harpe, qui les
fut en ce temps-là, le M. de la Harpe était
arrivé de sept heures desseins, M. de la Harpe
Pluchart, le dessin conservateur de ce
M. de la Harpe le mot de l'origine, et de
d'Abel de la Harpe, il avait écrit de la Harpe
depuis d'Augustin qui lui avait légué
M. de la Harpe elle-même et de d'Augustin
de qui elle les tenait directement. La
similitude se trouva être absolue entre
le fait de ces deux dessins et les annotations
l'origine de la main de l'artiste et la ma-
-nière des dessins de la Harpe qui furent
sont annotés. M. de la Harpe de la Harpe
n'a pas hérité de la Harpe à l'opinion
de M. de la Harpe.

J'ai à moi d'appartenir un témoignage à
l'appui: M. Alexandre de la Harpe, et de d'Augustin
était un des plus vieux amis de ma famille
ma mère fut l'un de ses amis de la Harpe.
Je me rappelle parfaitement avoir vu
par ma mère la Harpe et de la Harpe parler
avec enthousiasme de son maître et avoir
ajouté qu'il était le plus grand de la Harpe

Les modèles avec une grande mise à l'échelle
et en fait de dessin, le dessin
-vaient en ce genre que les ministres
les plus accomplis.

J'ai eu pour un légittime tribut à la
minime respect de M. de la Harpe de
la Harpe et rendre service à nos par-
-tistes, en offrant d'offrir de la Harpe
de notre ministère au M. de la Harpe
de la Harpe et de la Harpe de la Harpe.

Je fais ce don aux conditions suivantes:

- 1° Ce dessin de dessin et la Harpe de la Harpe
au M. de la Harpe à titre d'acte et
inaliénable.
 - 2° M. de la Harpe et la Harpe de la Harpe
dans un des tableaux de la Harpe;
 - 3° M. de la Harpe sera adonné à nous remon-
-ciment que l'on fera, mais un simple
à cet effet de réception acceptant le don
aux conditions indiquées;
 - 4° Si l'une des conditions ci-dessus n'était
pas acceptée ou acceptée et refusée, le
don serait nul de plein droit et les
de la Harpe remis en main nue à la Harpe de
la Harpe avec prière de me faire l'hon-
-neur de les accepter pour son M. de la Harpe
Communal.
- Les deux dessins sont la Harpe de la Harpe:
- 1° Portrait d'un Capitaine de Dragon (sic)
par Brasselet (sic). La miniature sera
avoir 11 degrés (sic)
 - 2° Portrait d'un Capitaine de Dragon
 - 3° Portrait de la célèbre femme de la Harpe qui
à elle et de la Harpe fils adultère de la Harpe
Horsman exdu de la Harpe. M. de la Harpe
ambassadeur d'Espagne, dans une Baye
(Baye)
 - 4° M. de la Harpe, maître de la Harpe. Sur un médaillon

- 5^o M^{me} Lagrange - dit de Generalis de
qui la grandeur de la miniature.
- 6^o M^{me} Desjardins
- 7^o M^{me} de Cuerville. sans le partrait est
craque un projet pour l'ancien de la
miniature.
- 8^o M^{me} de Carberau. pour une boete (sic)
- 9^o M^{lle} de Berchiny pour un boete (sic)
- 10^o M^{lle} de Berchiny pour un tableau
C. sans les deux sexes filles des officiers
supérieurs qui avait organisé et commandait
les troupes de Berchiny
- 11^o M^{me} Fournier, pour un tableau St. Antoine
- 12^o M^{me} de Fontenay.
Veuille agréer, Messieurs, l'assurance de
mes sentiments de haute et tendre respec-
-tueuse considération
v^{re} h^{te} M^{me} de Fontenay

A Messieurs le Président, Vice-Président
et Membres de la Commission directrice des
Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de
Belgique,

au Musée,

place du Musée,

Bruxelles.

un 1^{er} D^ossin - Portrait d'enfant
(M. Delage de Belfay - pour tableau
9 D^ossin.

(40)

L'ART

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

RÉDACTION ET IMPRIMERIE

41, RUE DE LA VICTOIRE

PARIS

ADMINISTRATION ET LIBRAIRIE

33, AVENUE DE L'OPÉRA

PARIS

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCLPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1509

Paris, le

2 x^{le}

188

Messieurs,

J'étais tellement absorbé de travail en me préparant le 30 novembre que j'ai commis une erreur que j'espère vous voudrez bien me pardonner. Ce n'est pas vingt copies d'Augustin, mais treize que j'ai l'honneur d'offrir à votre bibliothèque nationale. Ce treizième portrait, si j'ai bonne mémoire, est celui de des Delays de Delfoy.

J'ai aussi vu de vous dire que dans le second Catalogue des Dessins du Livre par des Nélat, il mesura une notice qu'il envoie à Augustin dans l'appendice du second volume. Vous y lirez les regrets d'un catalogue de 1806, je crois, qui explore quel maître n'a point autre rapport des figures en grand.

Le Commissaire Président, Vice-Président et
Membres de la Commission d'Instruction des
Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de
Belgique

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1609

Paris 10 Dec. 1882

M^r Léon Mancino
33. Avenue De l'Opéra
Paris.

La Commission directrice
a eu communication de
votre lettre d'Augustin
que vous voulez bien
offrir aux élèves royaux de
Peinture de Belgique.
Elle accepte ce don avec
reconnaissance, mais avant
de solliciter de M^r le Ministre
de l'Intérieur l'autorisation
nécessaire en pareille circon-
stance, elle a l'honneur de
vous faire remarquer, et
que pour suite de l'insuffisance
des locaux, et lui est
tout impossible de
remplir ^{effectivement} ce vœu
la commission indiquée dans
votre lettre du 30 novembre
dernier, ainsi qu'il suit.

" Ils (les dépens) seront
toujours exposés à demeure
dans une des Salles dudit
Musée. "

La plus manquée pour les
tableaux modernes & une Salle
pour les dépens, également
de fait, nous insistons vivement
auprès du Gouvernement afin
qu'il procure ^{les fonds} apas nécessaires
au développement des Collections.

Nous aimons à nous
persuader, Mr que en
cette circonstance, vous
voudrez bien nous donner
l'assurance que vous
consulerez néanmoins
à ce que les dépens d'agrandir
soient provisoirement exposés
d'une manière partielle
et périodique dans les
diverses Salles à
l'exhibition des repro-
ductions photographiques

Nous vous prions, Mr
de recevoir l'assurance

De nos sentiments les plus
distingués.

Le Secrétaire,
P. H.

Le Président
L. S.

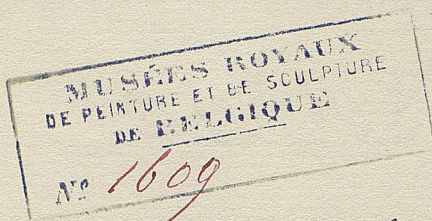


Revue hebdomadaire Illustrée

33, AVENUE DE L'OPÉRA

Paris, le 12 Décembre 1882

RÉDACTION



Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier me valet parvint aujourd'hui.

Je connaissais la situation plus que regrettable que vous avez bien un Logis, et la condition que j'ai imposé, ayant précisément pour but d'obliger à modifier un état de choses si fâcheux pour notre Musée national et si peu digne d'un pays qui a le bonheur comme le nôtre, d'avoir le plus glorieux parti artistique, je ne puis modifier ex vice les

Adressés au Président, Vice-Président et Membres de la Commission d'Administration du Musée Royal de Peinture et de Sculpture de Belgique
à Bruxelles

conditions que j'ai indiquées.
Si donc elles ne peuvent être requises, je vous prie, Messieurs, de me faire connaître et de me restituer le tout. De plus, j'accepte bien que je n'aie rien en faveur d'un lieu qui suit à un moment où les dépenses à donner ainsi qu'en tableaux que j'ai fait pour à l'Empire et qui ne trouverait par exemple d'argent pour l'achat d'œuvres d'art et de la sculpture.
D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Je vous prie, Messieurs, avec tous mes regrets d'être empêché par l'intérêt bien compris de notre pays, de déférer à votre désir, la nouvelle réponse de vos sentiments de bien vouloir et de bien respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur
Votre très humble
serviteur
Henri Mancini

Brux. 19 Dec. 1882

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

à M^r Léon Marcino
avenue
33. ~~Rue~~ de l'Opéra
Paris.

La Commission directrice
des musées vous prie de bien
prier qu'elle attache à
conservés les dessins d'Augustin
que les élèves doivent à
votre générosité, et l'honneur
de vous en faire part par
mon intermédiaire afin
que ces ouvrages puissent
être exposés comme vous
en désirez le ^{voyez}.

~~La Commission prie~~
~~de vous en faire part,~~ les disposi-
~~tion nécessaire~~

La Commission demande
en conséquence, au Gouver-
nement l'autorisation

à accepter la Donation que
vous voulez bien faire au
Musée.

Du'il nous soit permis,
M^{rs} de vous faire remarquer
que notre lettre du 10 de ce
mois signalait seulement
l'insuffisance des ~~locaux~~
destinés aux œuvres modernes,
nous tenons à vous dire
que l'espace ~~destiné~~ dans
la Galerie réservée aux
tableaux anciens n'est pas
tellement étroit qu'il soit
impossible d'y placer encore
un certain nombre d'œuvres
et cette éventualité étant
elle à se présenter, qu'il
y aurait lieu d'envisager
alors quels sont les
œuvres qu'il conviendrait d'enlever pour faire place aux
~~nouvelles acquisitions~~ nouvelles acquisitions

De recevoir l'après. de nos
Instruments les plus exacts.
Le Secrétaire Le Président

Paris. 19 Dec. 1842

M^{rs} Muret de l'Inst.

M^{rs} Léon Muret
à Paris, vient d'offrir pour
les Collections de l'Etat
une suite de seize ^{portraits} ~~dessins~~
~~essais~~ par Augustine miniature
récit français de la fin du siècle
dernier & qui fut le maître
d'Alexandre De Labrousse.

Ces dessins sont intéressants
et nous pensons être heureux
qu'ils aient pu être reproduits
véritablement aux intentions
si bienveillantes de Donateur.
Les portraits portent les indications
suivantes:

- 1^o Portrait d'un Capitaine de Dragoon
- 2^o Autre portrait de Capitaine de Dragoon.
- 3^o Portrait de M^{me} de Souza, ambassadeur d'Espagne
- 4^o Portrait de M^{rs} Pabit
- 5^o " de M^{me} Lagrange
- 6^o " de M^{rs} De Vignon
- 7^o " de M^{me} de Lurville
- 8^o " de M^{rs} de Corberon
- 9^o " de M^{lle} de Berching } deux œuvres
- 10^o " de M^{lle} de Berching }

- 11^e. Pourvus de Mr Fournier
 12 " de Mr de Foubenay
 18^e " de Mr. Delage de Belfay.

Mr Leon Mancino met
 les conditions suscrites &
 l'acceptation par le G^e
 de son acte de libéralité.

1^o. Ces deux demeureront
 la propriété de notre école
 nationale à titre incessible
 et inaliénable;

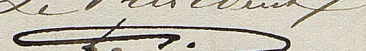
2^o. Ils seront toujours exposés
 à Demourer Deux un des Salles
 de dit école;

3^o. Il ne me sera adressé aucun
 remerciement, quel qu'il soit, mais
 un simple accusé de réception
 acceptant le don aux conditions
 indiquées;

4^o. Si l'un des contributeurs ci
 dessus n'était par lui-même
 accepté et exécuté, le don ferait
 nul de plein droit et les deux
 remis en mon nom à la ville de
 Brumelle, avec prière de me faire
 & de m'en de les accepter pour
 son école Communale.

Mon amour éternel de vous
 pour, etc. Mr, de vouloir bien
 nous autoriser à accepter &
 recevoir don fait aux collecteurs
 de l'école par Mr Mancino
 d'acquies.

Le Secrétaire
 D.H.

Le Président


MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

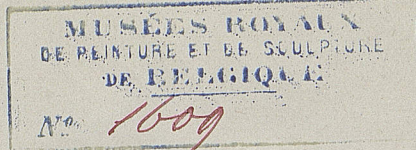
ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 1622

Bruxelles, le 30 Décembre 1882.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre en date du 14 courant, je crois devoir vous faire observer qu'on ne peut qu'avec réserve accepter sans réserves les conditions imposées par M^r Jean Mancino à la donation à l'Etat des treize portraits dessinés par Augustin, miniaturiste français de la fin du XVIII^e siècle.

Le musée n'ayant pas de personnalité civile, l'Etat seul étant propriétaire, on ne peut dire que ces miniatures resteront la propriété du musée. La condition d'incessibilité et d'inaliénabilité est du reste contraire aux lois; si je l'acceptais, elle serait sans valeur.

Pour la seconde condition (que les dessins seront toujours exposés à demeure dans une des salles du musée), on ne peut en tenir
Compte

À la Commission directrice des
musées de peinture & de sculpture de
l'Etat.

Compte que nous ce sens: que
l'Etat s'engage à y faire droit
dans la mesure du possible.
Cela étant la quatrième condition
que le Roi serait nul si l'une de
ces conditions n'était pas remplie
sous elle-même.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien, en répondant à M. Mercier,
lui faire part de ces réserves et d'agréer
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

G. Robin-Jacquemyns

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

Brux. 21 Janvier 1883.

M. le Ministre P. l'Intérieur

La Commission directrice
a pris connaissance des
observations que vous jugez
devoir présenter relativement
à l'acceptation du don de
Seize dessins d'Augustin
fait au nom de P. Etat par
M. Léon Mancino.

Avant de donner à ce
donateur, comme vous en
exprimez le désir, comme
- mission des réserves indiquées
par votre lettre du 30 Décembre
d^e 1882, la Commission
directrice vous prie, M. le
Ministre, de vouloir bien
lui faire connaître si, dans
votre pensée, les observations
et les réserves dont il s'agit

S'appliquent également
aux deux faits antérieurs
- mine & qui ont été régu-
- lièrement acceptés par le
Gouvernement. - Si cette
idée devait prévaloir, il
~~serait~~ se produirait
une situation très fâcheuse
pour le Musée, car les actes
pris jusqu'ici par M^r
Mancini se trouveraient
ainsi, mis de nouveau en
question et le Donateur serait
fondé à réclamer la restitu-
- tion des œuvres offertes
au Musée, du moment que
les conditions de leur accep-
- tation peuvent être considé-
- rées par l'Etat comme
étant sans valeur. D'un
autre côté, cette mesure
aurait inévitablement
pour conséquence de faire
renoncer M^r Mancini
à ses généreuses intentions
en faveur du Musée.

Pour éviter une alter-
- native aussi préjudiciable

aux intérêts de nos Collec-
- teurs, la Commission a
l'honneur de vous proposer
Mr le Ministre, d'informer
Mr Mancini que le don
des dessins est accepté
avec la simple réserve
que le Gouvernement s'en-
- gage ^{à observer} ~~à observer~~ dans la
mesure du possible, ~~et~~
~~sur~~ la condition
relative à l'exposition
permanente de ces ouvrages
dans l'une des Salles des
Musées.

Ag.

Le Secrétaire

St

Le Président

L. S.



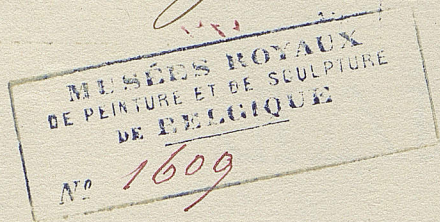
Revue Hebdomadaire Illustrée

33, AVENUE DE L'OPÉRA

Paris, le 27 Janvier 1883

RÉDACTION

Monsieur S,



J'ai l'honneur de vous faire
parvenir franco par grande
voiture le Portrait de l'Amiral
de Witt par Ferdinand Pol
que j'offre au Musée royal de
Peinture et de Sculpture de
Belgique à titre vicissile et
inaliénable et à la condition
que ce portrait sera exposé à
devenir dans les galeries du
dit Musée.

Une inscription qui se trouve
au verso des tableaux, le dit
dans l'écriture des manuscrits,

ce qui n'a point été
à contrôler; j'en ai fort
quelques-uns de l'âge de
personnage: 45 ans.

Ce qui vous envoie par
ce porteur ce portrait provient
de l'ancien ambassadeur
d'Angleterre à Constantinople
Sir Henry Bulwer, depuis
Lord Bulwer and Lytton.

Enfin, Monsieur, priez
Monsieur le Ministre de l'Intérieur
d'accepter, aux conditions
spécifiées, ce Ferdinand Pol,
à bien entendu vers le
région de et l'œuvre

Je vous prie
Monsieur de l'accepter
l'acte de son œuvre
de son œuvre et l'œuvre
de son œuvre

Je vous prie
Monsieur le Président
Monsieur le Président
Commission d'histoire des
Moyens de Belgique

Brux. 7 Janvier 1883

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1604

à Mr. le Ministre des
Intérieur

M^r. Léon Mancino
vient de nous adresser
le portrait de l'Amiral
de Witt, peint par Ferdin-
-mand Bol, qu'il offre en
don au Musée royal des
Peinture & de Sculpture de
Belgique, à titre irrévocable
& inaliénable & à la condition
que le portrait sera exposé
à demeure dans la Galerie
du dit Musée.

Ce tableau est mérito-
-reux & mérite de prendre
place dans les Collections
de l'Etat.

Nous avons l'honneur
de vous en remercier, M^{le} l'ill^{re},

De vouloir bien nous
autoriser à l'accepter aux
conditions spécifiées
par le donateur

Où se.

Le Président

Le Secrétaire. L. S.

PS

L'ART

Revue Hebdomadaire Illustrée

Paris, le 7 février 1883

RÉDACTION ET IMPRIMERIE

41, rue de la Victoire

ADMINISTRATION ET LIBRAIRIE

33, Avenue de l'Opéra

PARIS

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1609

Monsieur le Secrétaire,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous adresser ci-joint un portrait de mon père, demandant si ce portrait serait bien accepté, s'il est au cas contraire et que vous en voudriez bien faire un autre, j'attends de vous la réponse.

Agnez, pauvre mère, Maman
à la plus des tendres
Léon Marnier



Revue hebdomadaire Illustrée

33 AVENUE DE L'OPERA

Paris, le 11 Juin 1883

REDACTION

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Monsieur le Secrétaire

Permettez-moi de vous remercier
ma dernière lettre relative aux
trois volumes d'Auguste et au portrait
par M^l B.

Musey, Goussier, Mennin, une
civilisés les plus distingués
leurs traditions

Brunelle 22 février 1883

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1609

M. Léon Mancino
Avenue de l'Opéra 33
Paris.

Léon Mancino

La Commission Directrice a
accepté avec reconnaissance les
vœux déposés d'acquiescer et les
Portraits de l'Amiral de Weyl
par F. D. Bol que vous avez eu
la gracieuse intention d'offrir
pour les Collections des œuvres
royales de Peinture & de Sculpture.
Elle est bien sensible, elle a
la grande peine d'oublier
que vous voulez bien donner
à cet Etablissement. Elle a
sommé le M. le Ministre des
Affaires Intérieures de l'auto-
-risation nécessaire en sa
circonscription et elle espère, elle
pouvoir vous communiquer
bientôt la réponse des G^{ts}.

La Commission Directrice s'agré-
e l'expression de ses sentiments
les plus distingués.

Le Secrétaire
D. H.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 12 Février 1883.

(51)

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16229

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

Comme suite à ma dépêche
du 30 Décembre dernier & à votre
lettre en date du 21 janvier 1883,
j'ai l'honneur de vous faire connaître
que j'approuve la proposition que
vous me faites d'informer M^r Mancino
que le don de ses dessins est accepté,
sous réserve que le Gouvernement
s'engage à observer, seulement dans
la mesure du possible, la condition
relative à l'exposition permanente
des portraits dans l'une des salles
du musée.

Agriez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Robin-Jacquemyns

À la Commission
directrice des musées
de peinture & de sculpture.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

—
ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

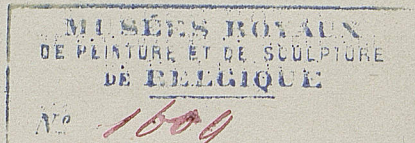
N^o 16230

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

—
ANNEXE

—
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 19 février 1883



Messieurs,

En réponse à votre lettre du 7 février et,
j'ai l'honneur de vous informer que vous
êtes autorisés à accepter le portrait de
l'amiral de Will, par Ferdinand Bol,
que M^{re} Léon Mancino offre en don au
Gouvernement pour le musée de peinture
et de sculpture.

Les conditions, stipulées par le
M^{re} Mancino, d'incessibilité et d'inalién-
= nabilité, peuvent être admises; mais
vous voudrez bien faire la réserve mention-
= née dans ma dernière dépêche, relative
aux desins que M^{re} Mancino a offert à l'Etat,
concernant l'exposition à demeure du dit
portrait dans les galeries du Musée.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien
être l'interprète du Gouvernement pour
remercier M^{re} Mancino de cette nouvelle
donation.

À la Commission Directrice des musées
de peinture et de sculpture de l'Etat.

Agreez

Agreez Messieurs, l'assurance de ma Consideration

Distinguee
100

Le Ministre de l'Interieur,

G. Robin-Jacquemyns

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1604

(3)

Paris. 22 Février 1883

M^r Léon Mancino
33 Avenue de l'Opéra
Paris

Nous vous l'honneur
de vous informer que M^r
le Ministre de l'Intérieur
vous autorise à accepter
les deux œuvres dont que
vous avez bien voulu faire
une élusion de l'Etat
de seize dessins d'Augustin
et du Portrait de l'Amiral
de Witt, peint par Ferdinand
Bol sur la écorce que
le Gouvernement s'engage
à observer seulement dans
la mesure du possible,
la condition relative à
l'exposition permanente
de ces œuvres.

Nous accomplissons
avec empressement M^r
le vœu exprimé par le
Gouvernement d'Etat

suprême de votre l'adm-
-strat de Ses Emmerciements
pour vos généreuses
intentions envers les
alliés royales de Peinture
et de Sculpture des
Belges (ch)

Jeune (vous prieux
Mme d'agrées l'ap. des
n' C^{est} la plus d'act.

Le Secrétaire.

[Signature]

Le Président
[Signature]

Grand Hôtel de Gènes

53

Gènes, 10 Mars 1883

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

Je vous remercie de votre lettre du 22 février
m'informant que vous n'êtes pas en voyage, alors
qu'il me fallait cinq nuits et sept
en wagon, ce qui ne m'a point
permis d'y répondre plus tôt et
ainsi que j'ai eu l'honneur d'en
faire prévenir immédiatement
Monsieur Stenon.

Cette lettre m'apprend que
le Gouvernement ne pourra
pas à accepter aux conditions
expressément stipulées par moi.
Ces conditions sont invariable-
ment respectées, ce que je

A Messieurs le Président & Vice-
Président & Membres de la Commission
d'administration des Musées Royaux de
Peinture & de Sculpture de Belgique.

de faire d'Augustin et le
Portrait de l'Amiral de
Witt par D^r Bol dont
vous lui faire don au Musée
royal de Peinture et de
Sculpture de Belgique.

Tout au plus déjà fait auprès
de moi, Messieurs, une tentative
pour me faire modifier des
conditions que je tiens pour
indispensables. Je vous
avais immédiatement répondu
me n'arrêter Je pouvais donc
être canonique que vous me
faisiez l'honneur de tenir cette
réponse pour sérieuse et
préemptive.

Tout en avez jugé autre-
ment. Je le regrette, mais
n'ai guère à m'incliner,
ayant pour règle de ne

jamais songer à imposer
mes idées, hautement
devant invariablement
longue je les crois à tel
J'ai donc l'honneur de
vous prier de faire remettre
à la réception de la présente
les treize d'Augustin et le
Portrait par Ferdinand
Bol à Monsieur Victor de
Roy à qui j'en vais adresser
l'avis et l'indication au sujet
de leur nouvelle destination.

Veillez, Messieurs, m'accoi-
der réception de cette lettre
à Paris par premier courrier et
agréer, pour moi, l'assurance
repeated des sentiments
de haute considération
avec laquelle j'ai l'honneur
de vous et de votre respectable
Service
Honoré Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1604

Brux. 18 Mars 1883

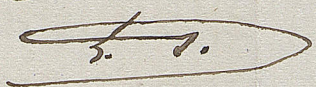
à M^r le Ministre des
Intérieurs.

Suivant les instructions
contenues dans vos lettres
du 12 & 14 février dⁿ, M^r
des Beaux-Arts, N^o 16229,
nous avons informé M^r
Leon Mancino que le Gov-
-vernement ne pouvant
nous autoriser à accepter
les deux qu'il a faits aux
études de Peinture, des
Frères desiers d'Augustin
et d'un portrait de Ferdin-
-and Bol que sous la
réserve d'observer seule-
-ment, dans la mesure du
possible, la condition
relative à l'exposition
permanente de ces ouvrages.

M^r. Mancino vient
de vous faire connaître
que les conditions stipulées
par lui devant être
invariablement respectées,
il considère comme non
avenues les propositions
de son qu'il vous a sou-
mises et charge en consé-
-quence ~~de~~ ~~vous~~
un mandataire de
réclamer ces ouvrages.

Nous n'avons d'autre
mesure à prendre que de
vous conformer aux
intentions exprimées
par M^r. Mancino.

Reult. agr. etc. etc.
L'ass. R.

Le Président
Le Secrétaire. 
A. H.

Brux. 18 Mars 1863

à M^r. Lion Mancino

Nous avons l'honneur
de vous accuser la réception
de votre lettre du 10 de ce
mois et de vous exprimer
le regret que nous s'pro-
-vous de la résolution
que vous avez prise
de maintenir rigoureuse-
ment toutes les conditions
d'acceptation stipulées
par vous au sujet de
l'œuvre de M^r. Augustin
et d'un portrait de
Ferdinand Bol que vous
avez généreusement offert
aux Musées royaux des
Peintures.

Nous vous conformer-
-meurons à vos intentions

en avertissement
en conséquence de la dis-
-position de M^r Victor
Le Roy. J'vous envoie
présent, M^r d'après
l'avis de M^r C^{te} la plus
bonté.

Le Secrétaire
R. H.

Le Président
L. J.

L'ART
Revue Hebdomadaire Illustrée

Paris, le 19 Mars 1883

(56)

RÉDACTION ET IMPRIMERIE

41, rue de la Victoire

ADMINISTRATION ET LIBRAIRIE

33, Avenue de l'Opéra

PARIS

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1509

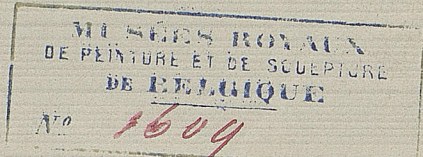
Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de
vous adresser ma
lettre de félicitation. Je
vous prie d'illu-
strer l'une de ces
descriptions et de
mettre nos deux
devises à l'appui
de votre projet.
J'aurais pu vous
adresser ces deux
devises au Président
de la Commission
de la Commission
de la Commission
de la Commission

am si qm vanele sit
ma priedentle the

Truly yours
as usual
never
never, the spirit of
I suppose I am done
I am sure to do
have the consideration
how long since



(57)



Reçu de Monsieur Victor Liénon,
secrétaire des Musées royaux de Sculpture et
de Sculpture: treize dessins attribués à Augustin
et un portrait de l'amiral De Witt par F. Bol.
Les œuvres d'art appartiennent à Monsieur Léon
Mancino.

Bruxelles, le 26 Mars 1883.

Victor Le Roy



Copie.

Paris, le 21 janvier 1884



(8)

Monsieur le Ministre,

Profondément convaincu qu'un Musée pour être une source d'enseignement fécond, doit posséder des spécimens des maîtres de toutes les Ecoles, car le goût ne s'est jamais développé que par voie de comparaison; nous avons résolu d'unir nos modestes efforts pour doter, de temps à autre, le Musée royal de Peinture, de Sculpture de Belgique, d'œuvres intéressantes des Ecoles étrangères.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, d'accepter pour le Musée de Bruxelles auquel nous l'avons adressé, une toile de Juan de Arellano. Ce tableau qui a appartenu au Marquis de Salamanca, passe pour être un cadeau de la Reine Christine, mais nous ne pouvons rien garantir à ce sujet.

A M. le Ministre de l'Intérieur.

Les conditions auxquelles nous faisons
ce don sont les suivantes; si elles ne sont
pas scrupuleusement respectées, il deviendra
neul de plein droit:

- 1^o Il nous sera accusé réception dans la
quinzaine de la date de cette lettre & sans
aucun remerciement, quelconque;
- 2^o L'accusé de réception ministériel men-
tionnera que cette Guirlande de fleurs, par
Juan de Castellano, à l'intérieur de laquelle
volteigent des oiseaux, est acceptée par l'état,
à titre incessible & inaliénable, et sera
exposée à demeure, en bonne lumière au
Musée royal de Peinture & de Sculpture
à Bruxelles;
- 3^o Si le tableau n'est pas accepté, le
refus devra également nous être notifié
dans la quinzaine & le tableau refusé sera
mis immédiatement à notre disposition,
sans avoir été déprécié en le montrant
ou en l'exposant, en un mot, personne
ne le verra en dehors de la Commission
directrice chargée de prononcer sur son
sort.

Veuille agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance &c.

(Signé) Paul Le Roi
M. rue Caffette.
Léon Mancino
33. avenue de l'Opéra.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16229

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

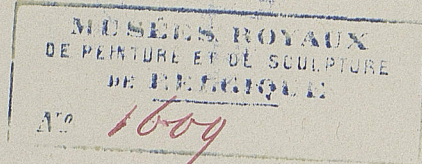
ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 23 Janvier 1884.

Lettre reçue le 24 Janvier

(52)



Messieurs.

ou jointe
J'ai l'honneur de vous Communiquer
Ci-jointe, en vous priant de vouloir bien m'en
Donner votre avis d'urgence, une lettre par
laquelle M. M. Paul Seroy & Léon Mancino, de
Paris, font don au musée Royal de peinture
d'un tableau de Juan de Cavellano. Je vous
prie de vouloir bien me faire connaître
si ce don et les conditions qui'y mettent
les signataires sont de nature à être
acceptés.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

F. Lettministe:
Le Directeur Général,
Sullia
2

A la Commission des
Musées Royaux de peinture
et de Sculpture de
l'Etat.

Brux. 1^{er} Janvier 1884

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1609

Monsieur le Ministre des
Travaux Publics

Répondant à votre lettre
du 23 Janvier dⁿ chef de
Bureau - Arts, N^o 16224,
nous avons l'honneur de
vous informer que la Com-
mission Directrice m'a d'avis
que le tableau de Jean De
Bellano (une Guirlande
de fleurs) offert en don
au Musée royal de Peinture
par M M. Paul La Roi
et Léon Mancino présente
des qualités & qu'il y a
lieu de l'accepter sous
conditions stipulées par
les Donateurs.

ct. gr.

Le Secrétaire Le Président
St. L. S.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16229

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 9 Février 1884

Reçu le 12 fév. —

(61)

V. S. J. J. J.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1609

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien
renvoyer d'urgence à M^r Paul Leroi,
41, rue Laffitte à Paris, le tableau de Juan de
Arellano qu'il a offert en don, de concert
avec M^r Lion Mancino pour le musée
royal de peinture et de sculpture. La
condition de l'exposition permanente de
cette œuvre d'art, à laquelle les donateurs
subordonnent cette donation, ne permet
pas de l'accepter, car elle ne pourrait
être observée que dans la mesure la
possible, et cette réserve n'a pas été
précisément admise par M^r Lion Mancino.
Ayez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

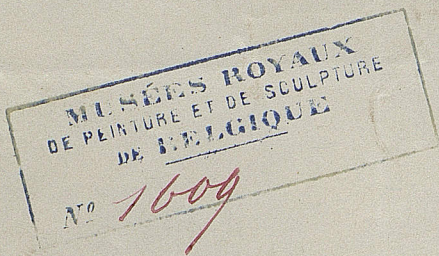
Le Ministre de l'Intérieur.

G. Wolin-Jacquemyn

À la Commission
des musées royaux
de peinture et de sculpture.

Reçu des Musées Royaux de Peinture & de
Sculpture une caisse M. P. 4 renfermant
un tableau ancien de Juan de Arellano - &
adressé par chemin de fer petite vitesse à
M^r Paul Le Roi, 41. rue Laffitte, à Paris. -

Bruxelles, le 12 février 1884.
Wambuy



Tableaux anciens

24, Rue du Gentilhomme

TÉLÉPHONE 5519 Adr. télégr: PAUL BUÉSO-BRUXELLES.

Expertises. Restaurations.

Bruxelles, le

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 10 Octobre 1905
Sous le n° 2106

Paul Buésò

Messieurs les Président et Membres de la Commission

Directrice des Musées Royaux de Belgique.

Doit

IMP. FITLBY.

La famille de l'Orléans
Ecole Hollandaise, XVII^e siècle

Cadre Haut 1.49 x Largeur 1.93.

Faci entièrement les parties de couleur
soulignées - masquée parcellaire, ravivé les
anciens vernis.

Francs

250

Je dis: Deux cent cinquante francs.
"Certifié sincère et véritable"

Paul Buésò.

approuvé le Président Comité
en Louis Cardon

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Secrétaire, le Greffier
Emile van C. T. T. T.

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERZ

N° 21961604

9 ANNEXE

Objet :

(64)

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien faire liquider, sur l'exercice courant, et au profit de M. G. Suis, le montant de la facture ci-jointe en double expédition, relative à la restauration du tableau de l'école hollandaise du XVIII^e siècle, intitulé "la famille de l'opéra" et ~~titré~~ ^{découvert} par notre Collège.

Peuillez etc...
POUR LA COMMISSION DIRECTRICE
le Secrétaire,

Exercice.....	_____
Chapitre.....	_____
Crédit	_____
Allocation	_____
<u>Disponible</u>	_____

. 1609

34 Wardour St

(65)

London

Oct 6th 1806

Dear Sir,

In the collection of portraits
in the Museum you have
one titled "Portrait of
a man in black" by
S. Teniers junr.

In the year 1803 there was
a portrait by S. Teniers junr
Etched by the French
Etcher De Boisseau which
belonged to him and I
wish to find out if these
two portraits are the same.
The portrait Etched by
De Boisseau shows a man

in a black garment, with
folded hands, wearing a
large white plated collar.
In the left corner are the
heads of 4 Books on a paper
fastened to the wall at
the back. There is a large
amount of light playing
about the face & collar
of the portrait giving it to
some extent a Rembrandt-
in feeling.

If you can help me in the
matter of identification I
shall be much obliged as I
want the point cleared up
for a Book I am writing
upon D. Teniers and his engraved
works.

What would a photo cost
of the picture in your Gallery.
Thanking you in anticipation.

I am
Yours most truly
J. B. Muir

Monsieur le Directeur
Musée
Bruxelles

9 octobre 1902

(6)

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE
BELGIQUE

N^o 1109

ANNEXE

Objet :

Monsieur,

Nous ne saurions mieux
répondre, croyons-nous, à
votre lettre du 6 courant
qu'en vous adressant
ci-dessous copie de la
note consacrée, dans le
catalogue du Muséum, au
(N. F. 1^{er} édition 1880)
tableau de Teniers auquel
vous faites allusion et
intitulé "Portrait d'homme",
"Hauteur 32 1/2 largeur 24 1/2
pois

Personnage costume à la mode
du XVII^e siècle, en pied, vu de
face; cheveux châtains tombant
en boucles sur les épaules,
petites moustaches, vêtu de
noir, tenant un feutre noir
de la main droite cachée
sous son manteau, la main
gauche gantée de jaune relevant
un pli du manteau sur la
poitrine. Fond de paysage
à gauche, un manège boisé,
à droite terrains fertiles
plantés de quelques arbres.

Veuillez agréer, etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

Exercice	
Chapitre	
Crédit	
Allocation.	
Disponibles	